

**Demande de dérogation mineure**

**Avis public de consultation**

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 6 juillet 2026 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :** Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme les escaliers et galeries aménagés dans la cour avant, implantés à 0 mètre de la ligne latérale du terrain (sur la ligne mitoyenne), ainsi que les patios arrière situés à 0,4572 mètre de la résidence unifamiliale jumelée projetée, et ce, tel que prescrit selon l'article 54 du *règlement de zonage n° 2022-720*.

**Identification du site concerné :** 42 et 44, rue Anna-Dussault, zone 3-Ha.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

Donné à Sainte-Claire, ce 8<sup>e</sup> jour de juin 2026.



Le directeur général/greffier-trésorier adjoint  
Simon Roy, DMA

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 2025-765 et sur le babillard du bureau municipal sis au 135, rue Principal, le 8<sup>e</sup> jour de juin 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8<sup>e</sup> jour de juin 2026.



Le directeur général/greffier-trésorier adjoint  
Simon Roy